MASTER EN SCIENCES SOCIALES

Pilier principal Anthropologie	90 ECTS			
30 ECTS du tronc commun, 30 ECTS dans le pilier, 30 ECTS du mémoire	ECTS	Semestre (A/P)	Dotation H/semaine	Evaluations
1 ^{ère} et 2 ^{ème} année				
PILIER ANTHROPOLOGIE	30			
Enseignement obligatoire :				
Approches anthropologiques contemporaines	5	A ou P	2	éval. int.
Enseignements au choix :				
3 cours à choix de 5 ECTS en « Anthropologie thématique » ou en «Ethnologie régionale » de niveau MA dans la liste mise à jour chaque année dans le programme des cours	15	A ou P	2	éval. int.
Cours de niveau MA dans une autre orientation du pilier Sciences sociales ou dans un autre pilier MA ou cours d'anthropologie dans une université voisine, en lien avec le sujet du mémoire et en accord avec le/la directeur/trice du mémoire	10			selon ens.
2 ^{ème} année			<u> </u>	
MEMOIRE	30			
(voir note 1)				
TRONC COMMUN INTERDISCIPLINAIRE (cf. plan d'études du tronc commun)	30			
L'étudiant-e complète son tronc commun de manière à obtenir a o 15 ECTS en "cours transversaux: Concepts et notions" o 10 ECTS en "méthodes" o 5 ECTS en "séminaires interdisciplinaires"	u total:			
Total 1ère et 2ème année	90			

Pilier principal Anthropologie	60 ECTS			
10 ECTS du tronc commun, 20 ECTS dans le pilier, 30 ECTS du mémoire	ECTS	Semestre (A/P)	Dotation H/semaine	Evaluations
I ^{ère} et 2 ^{ème} année				
PILIER ANTHROPOLOGIE	20			
Enseignement obligatoire :				
Approches anthropologiques contemporaines	5	A ou P	2	éval. int.
Enseignements au choix :				
3 cours à choix de 5 ECTS en « Anthropologie thématique » ou en «Ethnologie régionale » de niveau MA dans la liste mise à jour chaque année dans le programme des cours	15	A ou P	2	éval. int.
2 ^{ème} année				
MEMOIRE	30			
(voir note 1)				
TRONC COMMUN (cf. plan d'études du tronc commun)	10			
10 crédits ECTS à choix en Cours transversaux et/ou Méthodes et/ou Séminaires interdisciplinaires)	10			
Total 1ère et 2ème année	60			

Pilier secondaire Anthropologie	30 ECTS						
10 ECTS du tronc commun, 20 ECTS dans le pilier	ECTS	Semestr e (A/P)	Dotation H/semaine	Evaluations			
1ère et 2ème année							
PILIER ANTHROPOLOGIE	20						
Cours Approches anthropologiques contemporaines	5	A ou P	2	éval. int.			
3 cours à choix de 5 ECTS en « Anthropologie thématique » ou en «Ethnologie régionale » de niveau MA dans la liste mise à jour chaque année dans le programme des cours	15	A ou P	2	éval. int.			
TRONC COMMUN INTERDISCIPLINAIRE (cf. plan d'études du tronc commun)	10			·			
10 ECTS à choix en Cours transversaux et/ou Méthodes et/ou Séminaires interdisciplinaires)	10						
Total 1ère et 2ème année	30						

Remarques générales sur le master ScS et ses piliers à 30 crédits ECTS, 60 crédits ECTS ou 90 crédits ECTS

- Les étudiant-e-s peuvent combiner deux disciplines (p.ex. pilier principal: Sociologie et pilier secondaire: Géographie) – ou combiner un pilier (p.ex. sociologie) avec un pilier d'un autre master de la FLSH (p.ex. histoire / philosophie).
- Plusieurs enseignements proposés dans le tronc commun interdisciplinaire sont également des enseignements obligatoires ou à option des piliers. L'étudiant-e est donc invité-e dès le départ à réfléchir au programme qu'il/elle entend suivre afin de satisfaire aux conditions de réussite du plan d'études, sachant qu'un même enseignement ne peut faire l'objet de deux validations dans des contextes différents.
- D'entente avec le ou la responsable du Master ou du pilier, l'étudiant-e peut, dans le cadre d'un MA ScS à 90 crédits ECTS, valider jusqu'à 5 crédits ECTS (1 crédit ECTS = 25 à 30 heures de stage + rapport) de stage dans son tronc commun interdisciplinaire ou dans son pilier.
- Dans le cadre d'un MA ScS à 120 crédits ECTS, l'étudiant-e peut, d'entente avec le ou la responsable du Master ou de pilier faire valider jusqu'à 30 crédits ECTS de stage
- Crédits libres orientés: il est possible de faire valoriser un cours (au maximum 5 crédits) pris dans une autre Université suisse (ainsi que dans l'IUKB (Master en tourisme: http://www.iukb.ch/?id=222). Les étudiant-e-s sont prié-e-s de s'adresser au responsable du Master et du pilier avant de faire valider leur choix.

Note 1

Le sujet du mémoire ainsi que les exigences concrètes liées au mémoire (p.ex. colloque ou séminaire pour mémorants) sont à définir en accord avec le/la directeur/trice, en principe au début du 2ème semestre du MA